

Réunion DP 2^{ème} collège du 09/09/15

42 questions = 0 réponse

Nous avons remonté à la direction Sochalienne des questions que les salariés concernés par les externalisations se posent. Deux mois après avoir présenté le projet de transfert d'activités (et de salariés) en CE et deux mois et demi seulement avant le transfert effectif du personnel, la direction sochalienne n'a su apporter aucune réponse aux 42 questions que nous lui avons posées. Elle a dû se tourner vers la direction centrale pour essayer d'en obtenir.



Ces questions semblaient pourtant basiques et portaient sur la rémunération, le statut, la couverture sociale, etc...En voici quelques-unes :

- 1) Pouvez-vous garantir que les salariés qui seront transférés chez Ségula garderont la même rémunération brute ?
- 2) Pouvez-vous garantir que les salariés conserveront les primes (transports, paniers, etc...) qu'ils ont actuellement ?
- 3) Une mutuelle obligatoire a-t-elle été négociée chez Ségula ? Quelle est-elle ? Quel est le montant de la cotisation ? quelles sont les prestations ?

Depuis, la direction centrale a envoyé quelques réponses du style : ***Ce sujet fait partie des négociations à mener sur les accords collectifs*** ou ***La réponse sera apportée ultérieurement.*** (réponses disponibles sur notre site internet)

Cette incapacité à répondre aux questions quelques semaines avant l'échéance fatidique montre à quel point cette restructuration est précipitée et mal préparée. Les salariés ne peuvent pas prendre une décision réfléchie avec de telles réponses. La CFDT ne peut accepter que les salariés soient cédés comme des meubles. Les salariés doivent être libres de choisir s'ils veulent, ou non, s'engager avec un autre employeur.

Que ce soit en central ou en local, unie à d'autres syndicats ou seule, la CFDT luttera pour faire fléchir la direction.

☺ Manpower embauche 300 intérimaires en CDI

☹ PSA toujours 0 embauche.

PSA Peugeot Citroën et Manpower ont signé aujourd'hui un accord en vue de créer de 300 CDI intérimaires sur les sites de production français d'ici 2017

Tel est le titre dans la presse qui pourrait nous faire croire que PSA embauche. Mais ne nous trompons pas : c'est bien Manpower qui embauche ces salariés, et PSA qui s'engage à les faire travailler sur ses différents sites.

300 embauches d'intérimaires étalées sur 3 ans et réparties sur plusieurs sites, c'est une goutte d'eau dans l'océan quand on sait que le seul site de Sochaux fonctionne quotidiennement avec un minimum de 400 intérimaires depuis près de 10 ans.

PSA ne prend aucun engagement dans ce deal. Ces emplois seraient, quoiqu'il arrive, occupés par des intérimaires. PSA y trouve son compte en gardant ces salariés plus longtemps et en rentabilisant leur formation et leur savoir-faire, bref du gain qui ne coûte rien. Cet accord avec Manpower répond plus à une stratégie financière que sociale.

La CFDT se réjouit que l'accord qu'elle a signé le 10 juillet 2013 pour la sécurisation du parcours professionnel des intérimaires permette l'embauche de centaines d'intérimaires en CDI. Cet accord vise en effet à « déprécariser » ces salariés en leur garantissant, entre autre, un salaire minimal mensuel ainsi qu'une garantie d'emploi au-delà du terme d'une mission. Grâce à ce nouveau contrat, l'intérimaire en CDI verra en effet certaines de ses démarches de la vie courante facilitées, comme par exemple l'obtention d'un crédit ou d'un logement.

La CFDT souhaiterait cependant que la direction s'engage sans intermédiaires et donne un signe fort aux salariés en embauchant directement ces salariés intérimaires « permanents » en CDI.



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !